



Conseil national  
de l'information statistique

Montrouge, le 18 février 2024  
N° 23/H030

---

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE  
LA COMMISSION TERRITOIRES

- 5 décembre 2024 -

---

Président : Jean-Marc OFFNER, Président de l'École urbaine de Sciences Po

Rapporteurs : Xavier BONNET, Chef du département de l'action régionale (DAR), Insee

Olivier LÉON, Chef du département des études et des statistiques locales (DESL)  
Direction générale des collectivités locales (DGCL)

Responsable de la commission : Magali de RAPHÉLIS (01 87 69 57 17)

## **SOMMAIRE**

|  |           |
|--|-----------|
| Liste des participants.....  | 3         |
| Suivi d'avis de moyen terme.....   | 5         |
| <b>POINT D'INFORMATION.....</b>  | <b>6</b>  |
| Présentation du nouvel outil de cartographie infracommunale de l'Insee – par Lionel Janin, Insee.  | 6         |
| <b>SUJET PRINCIPAL : OBSERVER LES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS ET MENER DES COMPARAISONS TRANSFRONTALIÈRES.....</b>                          | <b>9</b>  |
| 1. Les travaux transfrontaliers à l'Insee – par Guillaume Bichler et Lionel Viglino, Insee.....  | 9         |
| 2. L'observation transfrontalière – par Alice Duret, Jean Peyrony et Jean Rubio, Mission Opérationnelle Transfrontalière.....                | 12        |
| 3. La statistique publique dans les territoires frontaliers : usages et attentes. L'exemple du Nord-Lorrain – par Michaël Vollot, AGAPE..... | 16        |
| 4. Expérience : la méta-enquête de mobilité transfrontalière – par Justin Delloye, UCLouvain.....  | 18        |
| 5. Suivi d'avis de la commission.....  | 21        |
| <b>DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES.....</b>  | <b>23</b> |

## Liste des participants

| NOM                 | Prénom        | Organisme  |
|---------------------|---------------|--|
| ALBERT              | Valentine     | Efigip   |
| ANDUZE RIVERO       | Victor        | Université de Lyon   |
| AST                 | Dorothee      | Insee Grand Est  |
| BALLENGHIEN         | Mathilde      | Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole  |
| BAUDOUX             | Margaux       | Université de Lyon   |
| BICHLER             | Guillaume     | Insee Grand Est  |
| BONNET              | Xavier        | Insee, Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)   |
| BRION               | David         | Insee Franche-Comté  |
| CECI-RENAUD         | Nila          | Insee – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)   |
| CHAMPALAUNE         | Pascale       | Paris School of Economics – Université Paris 1   |
| COULON              | Mathieu       | Centre national de la recherche scientifique (CNRS)  |
| CRAVATTE            | Céline        | SG Cnis  |
| DAMIANI             | Isabella      | Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines   |
| DANILA              | Lidia         | Particulier  |
| DE RAPHELIS         | Magali        | SG Cnis  |
| DELATTRE            | Nathalie      | Insee Hauts-de-France  |
| DELLOYE             | Justin        | Université catholique de Louvain   |
| DESJARDINS          | Bruno         | DREAL Lorraine   |
| DURET               | Alice         | Mission opérationnelle transfrontalière (MOT)  |
| DURIER              | Sebastien     | Insee  |
| GACHARD             | Mathilde      | DDT du Bas-Rhin  |
| GARCIA              | Sandra        | Instituto geografico nacional  |
| GBAGUIDI            | Gwladys Nadia | Santé Publique France  |
| GUILLAUMAT-TAILLIET | François      | SG Cnis  |
| HADDAK              | Mouloud       | Université Gustave Eiffel  |
| HAMEZ               | Grégory       | Université de Lorraine   |
| HENNI               | Malik         | Ubiquis  |
| JANIN               | Lionel        | Insee, Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)   |
| JULIACHS            | Sylvain       | Insee Alsace   |
| KLEIN               | Sylvain       | LISER  |
| KONE                | Vassamouka    | Institut de Géographie Tropicale (IGT)   |
| KOTOSZ              | Andrea        | Université de Reims  |
| LARRALDE            | Helene        | Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées  |
| LASSAUZAY           | Didier        | Confédération générale du travail (CGT)  |
| LE GUYADER          | Sylviane      | Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)   |
| LÉON                | Olivier       | Ministère de l'Intérieur – Direction générale des collectivités locales, département des études et des statistiques locales (DESL) |
| LETNIEWSKA SWIAT    | Sylvie        | Université d'Artois  |

|             |            |   |
|-------------|------------|---|
| LHERITIER   | Jean-louis | Insee   |
| LIEBARD     | Vincent    | Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)   |
| LOBA        | Valery     | Ufhb  |
| LOICHOT     | Boris      | Particulier   |
| MILLERY     | Edwige     | Ministère de la Culture – Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS-Doc) |
| NOEL        | Julien     | Université de Lorraine  |
| OFFNER      | Jean-Marc  | Sciences Po   |
| PALA        | Frédéric   | SG Cnis   |
| PEYRONY     | Jean       | Mission opérationnelle transfrontalière   |
| PIGUET      | Virginie   | Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae)                            |
| POISSONNIER | Aurélien   | Ministère de l'Intérieur – Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)                            |
| PROUVOST    | Hélène     | Santé publique France Hauts-de-France   |
| RECLARD     | Typhenn    | SG Cnis   |
| SCHMIDT     | Olivier    | Insee Lorraine  |
| VALLS       | Jean-louis | Communauté de travail des Pyrénées  |
| VESSILLIER  | Delphine   | Fédération française du bâtiment  |
| VIGLINO     | Lionel     | Insee   |
| VOLLOT      | Michaël    | Agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord (AGAPE)  |
| WEBER       | Florence   | École normale supérieure  |

---

## SUIVI D'AVIS DE MOYEN TERME

---

### **Qu'est-ce que le suivi d'avis ?**

Chaque séance de commission traite d'un sujet central faisant référence à un avis prévu par le programme de [moyen terme](#) du Cnis. Ces avis, qui sont révisés tous les cinq ans, traduisent les attentes de la société en matière d'informations statistiques, sur des sujets qu'elle considère comme majeurs. Ils prennent la forme de recommandations adressées à la statistique publique. À l'issue de chaque séance de commission, un suivi d'avis est adopté afin de faire le point sur les réponses apportées aux besoins mentionnés par l'avis de moyen terme, et rappeler les besoins restant à couvrir.

### **Avis étudié lors de cette séance :**

Avis n°4 – Observer les territoires frontaliers et mener des comparaisons transfrontalières (p.34 du programme de [moyen terme](#))

### **Suivi d'avis adopté à l'issue de la séance :**

La commission salue les avancées réalisées dans la connaissance des phénomènes transfrontaliers depuis sa dernière réunion consacrée au sujet en 2015, notamment grâce à la création du pôle Statistiques transfrontalières de l'Insee et à l'activité de nombreux groupes de travail qui œuvrent pour l'harmonisation des méthodes et données, au niveau national mais aussi les démarches en cours au niveau européen (Espon, Joint Research Center de la Commission européenne). Elle invite à poursuivre ce travail d'harmonisation, notamment pour permettre un suivi des mobilités quotidiennes transfrontalières. Elle encourage les observatoires transfrontaliers qui se sont déployés sur les territoires concernés à rendre leurs données accessibles.

Le phénomène frontalier a des conséquences importantes pour les territoires, en particulier lorsque le niveau de revenus diffère de part et d'autre de la frontière. Afin d'évaluer les nombreux effets de ce phénomène, la commission sollicite le concours des administrations, notamment pour améliorer la connaissance de l'origine géographique des revenus des ménages. Elle encourage également les travaux visant à mieux appréhender les trajectoires résidentielles et les parcours professionnels des travailleurs frontaliers, ainsi que l'ensemble des déterminants de la ségrégation spatiale.

Afin de mieux étudier l'impact des migrations résidentielles transfrontalières, notamment sur le marché immobilier, la commission recommande d'enrichir les données disponibles afin d'identifier les communes d'origine des nouveaux arrivants lorsqu'elles se situent à l'étranger.

Pour pouvoir mieux anticiper les besoins scolaires, universitaires et immobiliers, mais aussi le développement des équipements et services des territoires frontaliers, la commission préconise d'élaborer des projections démographiques à l'échelle transfrontalière, ou a minima en tenant compte des dynamiques observées au-delà de la frontière.

*La séance est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de Jean-Marc OFFNER.*

## INTRODUCTION

**Jean-Marc OFFNER, Président de la commission**, ouvre la séance et exprime sa reconnaissance pour la mobilisation des participants sur un sujet à la fois technique et politique, comme le sont souvent les statistiques.

Il partage le sentiment d'un progrès concernant les questions de statistiques transfrontalières et souligne que la dynamique de ces territoires semble de plus en plus spécifique sur la carte de France et de l'Europe. Du point de vue de l'action publique, des demandes supplémentaires émergent pour comprendre ce qui se passe réellement dans ces territoires, souvent parmi les plus dynamiques économiquement, et qui méritent donc d'être mieux analysés dans les interactions à variables multiples de part et d'autre des frontières. Pour cela, un groupe diversifié est constitué, incluant à la fois les services concernés de l'Insee, des missions spécifiques sur le transfrontalier, ainsi que des chercheurs et des agences d'urbanisme très impliqués.

Un temps suffisant sera prévu pour discuter des points d'information, et un nouvel outil, disponible sur le site de l'Insee et doté d'une carte infra-communale, sera présenté. Cet outil répond à une demande visant à dépasser les échelles communales de manière très ergonomique.

## POINT D'INFORMATION

### **Présentation du nouvel outil de cartographie infracommunale de l'Insee – par Lionel Janin, Insee**

*La présentation s'appuie sur un diaporama disponible [en ligne](#).*

**Lionel JANIN, Insee**, remercie la commission de lui offrir l'opportunité de présenter cet outil de cartographie, qui est en ligne depuis six mois mais demeure relativement récent. Cet [outil de cartographie](#) s'inscrit dans un contexte où les missions de la statistique publique visent à diffuser des données à des niveaux géographiques fins. Certaines bases de données sont géolocalisées, et pour chaque indicateur socio-économique, Eurostat demande une diffusion à des niveaux très précis. L'enjeu principal est donc de mettre à disposition ces données et de les rendre visibles grâce à des outils, notamment des cartes interactives.

Historiquement, les données locales étaient diffusées à travers le site [statistiques-locales.insee.fr](#), qui propose un grand nombre d'indicateurs (plus de 250) à des niveaux cartographiques assez fins, mais dont la navigation nécessite un certain degré d'expertise, et allant jusqu'au niveau communal. Il a été constaté que la technologie utilisée pour ce site web n'était pas adaptée à une diffusion au carreau. La question s'est posée de savoir comment diffuser ces données au niveau infra-communal, et il a été décidé de compléter l'offre existante. Des systèmes cartographiques déjà utilisés et relativement faciles d'accès, ainsi que les travaux d'un chercheur de l'ONS britannique, ont été examinés et ont servi d'inspiration. Un outil interactif a été déployé, rattaché au site insee.fr. Cet outil a pour but de permettre une visualisation des données diffusées.

Les sources de données proviennent de Filosofi, qui fournit des indicateurs sur les revenus et la pauvreté à une échelle très fine, enrichies avec le recensement de la population. Une actualisation est prévue avec une mise à jour de ces indicateurs sociodémographiques à l'été. Des éléments géolocalisés seront également ajoutés, comme la base permanente des équipements, qui pourra être visualisée.

L'outil a été conçu pour être le plus visuel possible. L'objectif est d'obtenir des cartographies à différentes échelles avec des indicateurs. Il est possible de zoomer tant en arrière qu'en avant, de façon fluide, permettant de parcourir et de sélectionner une zone particulière pour s'approcher de n'importe quel territoire. Il s'agit de statistiques gérées par l'Insee, qui s'arrêtent donc aux frontières. Même si, en principe, l'extension à des statistiques disponibles à l'étranger est envisageable, l'outil n'est pas conçu de cette

manière. Il permet d'apprécier la cartographie d'un territoire particulier à une échelle la plus fine possible. Il couvre la France métropolitaine ainsi que deux départements d'Outre-mer, la Martinique et la Réunion, pour lesquels les sources sont accessibles dans le cadre de Filosofi.

La difficulté des outils standard est que, sur des territoires à une échelle extrêmement fine, les échelles géographiques peuvent être telles qu'il n'y a pas forcément suffisamment de ménages sur un carreau de 200 mètres de côté ou d'un kilomètre de côté. Par conséquent, le secret statistique s'applique, et les données ne sont pas diffusables. Le choix fait pour cet outil est de, lorsque les données ne sont pas disponibles, imputer une valeur qui respecte le secret statistique tout en assurant une cartographie du territoire suffisamment représentative.

Le développement de cet outil a permis d'obtenir une cartographie qui possède des caractéristiques standards de navigation, tout en offrant un traitement suffisamment fin des données et en intégrant les contraintes liées à la production de statistiques. Pour les indicateurs tirés du recensement de la population, ils sont actuellement disponibles à une échelle de 1 km de côté, conformément aux exigences de diffusion d'Eurostat.

Une demande des utilisateurs consiste également à pouvoir récupérer les données associées à un territoire donné. L'intérêt d'avoir une donnée au carreau est de permettre la construction d'un périmètre de territoire d'intérêt. Ainsi, une fonctionnalité a été prévue pour permettre aux utilisateurs de créer un zonage et d'accéder aux données pour l'espace géographique défini, par exemple le niveau de vie moyen sur une zone sélectionnée.

L'outil a été conçu pour rester suffisamment simple. Bien qu'il inclue une fonction de sélection, il n'effectue pas de lissage pour optimiser les contours de manière trop précise. L'objectif est de créer un véritable outil de découverte, avec des fonctions élémentaires qui soient utiles. Pour les utilisateurs ayant besoin de traitements plus complexes, il est prévu qu'ils puissent télécharger les données détaillées au format CSV. Contrairement à d'autres outils qui permettent de réaliser des traitements complexes, cet outil est conçu pour être suffisamment simple, afin de faciliter la découverte des données et d'offrir une interface visuelle, attractive, avec des fonctionnalités utiles.

**Jean-Marc OFFNER, Président de la commission**, demande si des retours d'utilisateurs ont déjà été recueillis.

**Lionel JANIN** répond que l'outil a été présenté depuis maintenant six mois lors de différents salons et auprès de diverses instances, où les retours ont été très positifs concernant sa facilité d'utilisation et son caractère graphiquement agréable. Les collègues qui ont développé l'outil ont pris le temps, lors de la définition du prototype, d'échanger avec des acteurs locaux afin d'identifier les fonctionnalités qu'ils estimaient les plus utiles. Cela a contribué à l'appréciation de l'outil.

**Bruno Desjardins, DREAL Lorraine**, souligne qu'une autre source importante est l'occupation du sol à grande échelle (OCS GE) et demande si son intégration est prévue dans l'outil.

**Lionel JANIN** répond que cela n'est pas prévu pour l'instant. Il précise que les fonds géographiques utilisés proviennent de l'IGN, mais prend note de la remarque.

**Olivier LÉON, DGCL** note la présence de carreaux imputés lorsque le nombre d'observations est insuffisant et que la donnée est donc soumise au secret statistique, ainsi que des carreaux blancs. Il demande si ces carreaux blancs correspondent à des zones sans aucun ménage. Il interroge également sur la possibilité que, dans ces carreaux blancs de 200 mètres, il existe des cas où, à l'échelle de 1 km, des données soient diffusées en raison d'un nombre suffisant de ménages, même si cette diffusion est contrainte par le secret statistique à des échelles plus petites. Concernant le traçage des zones à façon, il demande si les données correspondent bien aux carreaux englobants et non aux carreaux totalement inclus dans la zone.

**Lionel JANIN** confirme que les carreaux blanc correspondent à des zones sans ménage. Il précise que l'outil se contente de reprendre les données diffusées selon les normes standard de Filosofi, sans transformation particulière. L'objectif de cet outil est de montrer les données, sans viser à être un instrument de traitement fin destiné à ceux qui souhaiteraient réaliser une exploitation détaillée. Par exemple, pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville, il existe un travail statistique et d'exploitation des données

crucial pour établir des indicateurs sur ces périmètres. Cependant, ce n'est pas la fonctionnalité attendue de cet outil.

**Bruno Desjardins, DREAL Lorraine**, précise que son objectif d'utilisation de la source OSGE à l'échelle du carreau serait de calculer des indicateurs d'artificialisation par carré.

**Michaël VOLLOT, AGAPE**, exprime son intérêt pour l'outil et sa pertinence pour des projets futurs, notamment un projet transfrontalier en cours de montage entre le nord de la Meurthe-et-Moselle, la Meuse, et le sud de la Belgique, où le fil conducteur serait la précarité, étant donné que ce territoire est éloigné de la métropole de Luxembourg. Il indique que ce sera une bonne opportunité de tester l'outil pour le versant français.

Sachant que l'outil est en cours d'enrichissement, il précise qu'il serait intéressant d'avoir, à l'échelle des carreaux, des informations sur le nombre et le taux de travailleurs frontaliers, avec une distinction par pays. En effet, les niveaux de qualification et de revenus des travailleurs varient considérablement selon les pays. Cela permettrait également de mettre en évidence des phénomènes de ségrégation spatiale difficiles à démontrer, comme le fait qu'un produit immobilier, tel qu'une maison individuelle à la frontière, est aujourd'hui exclusivement réservé à des couples de travailleurs frontaliers. Cet outil pourrait apporter une plus grande compréhension des fractures sociales, en permettant de quantifier et de mesurer ces fractures, ainsi qu'en évaluant si elles se limitent à la frontière ou s'étendent au-delà. L'intégration de ces données sur le phénomène frontalier serait un véritable atout.

**Lionel JANIN** rappelle que l'outil est conçu pour montrer des données déjà disponibles. Les analyses plus pointues, par exemple sur le taux de travailleurs frontaliers, dépendent des données effectivement accessibles. L'outil ne permettra pas de réaliser des analyses supplémentaires par rapport aux données existantes, car il ne s'agit que de représenter des données déjà disponibles.

**Mouloud HADDAK, Université Gustave Eiffel**, demande s'il est envisageable de développer des applications européennes sur des sujets comme la densité. Il évoque également des questions d'inégalité socio-territoriale, notant qu'un indicateur de déprivation écologique serait intéressant à implémenter pour les territoires transfrontaliers, afin de disposer d'indicateurs des deux côtés de la frontière.

**Lionel JANIN** précise que l'indicateur a été construit à partir des données diffusées par l'Insee, notamment pour les indicateurs sociodémographiques, en lien également avec des données fiscales qui ne sont pas toujours faciles à transposer. En revanche, pour les données issues du recensement, celles-ci devraient avoir une certaine harmonisation à l'échelle européenne, rendant ce type de représentation étendable. Il rappelle qu'Eurostat a développé un outil qui présente certains indicateurs à l'échelle du carreau, mais avec une portée européenne.

Concernant l'inclusion d'indicateurs écologiques, Bruno Desjardins a mentionné l'artificialisation des sols comme un autre indicateur pouvant être inclus. Cependant, l'objectif initial de l'outil était de conserver un ensemble d'indicateurs suffisamment restreint pour garantir leur facilité d'utilisation, en se concentrant notamment sur les indicateurs sociodémographiques. Néanmoins, la question de l'élargissement à d'autres thématiques demeure pertinente.

**Michaël VOLLOT** précise que, sur la base des mobilités professionnelles déclarées dans le recensement de la population, il est possible de calculer les taux de travailleurs frontaliers.

**David PERIGNON** a répondu sur le tchat en ligne que les données du recensement qui permettent d'obtenir le nombre de frontaliers ne sont pas géolocalisées pour fournir l'information au niveau du carreau, mais qu'il pourrait être possible de le faire avec Filosofi.

**Sébastien DURIER**, de l'Insee, a ajouté en ligne que la distribution de la population à l'échelle européenne est disponible au niveau du carreau de 1 km sur un autre site internet, europa.eu.

**Jean-Marc OFFNER** soulève un problème d'interprétation concernant les données imputées dans des zones avec très peu de ménages, tels que certains cas indiquant « 25 % de ménages pauvres » alors qu'il ne s'agit en réalité que d'un seul foyer.

**Lionel JANIN** reconnaît que le zoom excessif peut produire des résultats peu pertinents et indique qu'il vérifiera ce point.

**Jean-Marc OFFNER** convient que, pour ce type d'outil, la simplicité doit être privilégiée. Il remercie Lionel Janin pour sa présentation ainsi que les échanges fructueux avec les participants.



## SUJET PRINCIPAL : OBSERVER LES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS ET MENER DES COMPARAISONS TRANSFRONTALIÈRES

### 1. Les travaux transfrontaliers à l’Insee – par Guillaume Bichler et Lionel Viglino, Insee

La présentation s’appuie sur un diaporama disponible [en ligne](#).

**Guillaume BICHLER**, responsable du pôle Statistiques transfrontalières de l’Insee, explique qu’il va présenter un panorama des travaux de l’Insee sur le transfrontalier, en abordant les acteurs impliqués, les coopérations, les sources mobilisées, ainsi que quelques exemples de travaux ou études récentes. Il conclura en discutant des limites de certaines sources et en proposant des recommandations.

Concernant les travaux nationaux réalisés par l’Insee, ils sont notamment pilotés par le pôle Statistiques transfrontalières, qui est une petite équipe de quatre personnes, localisée à Nancy, récemment créée. Sa mission se décline en trois axes : recueillir, produire et mettre à disposition des données transfrontalières sur l’ensemble des frontières de la France métropolitaine ; valoriser ces données à travers des études nationales ; et animer le réseau des chargés d’études travaillant en région sur le sujet transfrontalier, tout en participant à des actions de coopération.

**Lionel VIGLINO**, chargé de mission auprès du chef du département de l’action régionale à l’Insee, indique que, lors de la création de sa mission, il avait pour objectif d’explorer les sources disponibles à l’étranger. Dès le départ, il a souhaité inclure la dimension salariale en plus des variables socio-économiques classiques, ce qui l’a rapidement conduit à s’intéresser à Filosofi, qui s’arrête au niveau du ménage. Il est vite apparu qu’une approche individuelle était nécessaire pour l’étude de l’emploi frontalier. Il a réussi à obtenir l’accès à la source fiscale que l’Insee reçoit, ce qui lui a permis de mener plusieurs actions. Il a notamment pu expertiser cette source et examiner dans quelle mesure elle pourrait être utilisée pour la deuxième version de Filosofi en préparation, afin d’inclure les revenus des frontaliers.

Ensuite, en réponse à une demande de l’inspection générale qui voulait travailler avec les universités, une collaboration a été entamée avec le département de géographie de l’Université de Lorraine. Un document de travail est en cours de co-publication, avec deux parties : la première porte sur le pouvoir explicatif des variables socio-économiques sur le niveau de revenu comparé entre les frontaliers et les non-frontaliers à la frontière luxembourgeoise, et la seconde traite de la ségrégation spatiale, avec la question de savoir si les frontaliers augmentent ou non cette ségrégation. Dans cette étude, il a été constaté que le seul pays limitrophe dont les revenus sont non imposables en France est le Luxembourg. Pour les autres pays, il existe une règle commune : les revenus sont imposables avec un crédit d’impôt. Il est donc rapidement devenu évident qu’il était nécessaire d’intégrer ce pays de travail dans la source fiscale, et une première information au niveau du foyer fiscal a été obtenue.

**Guillaume BICHLER** poursuit sur les travaux régionaux, soulignant que les Services Études et Diffusion des directions régionales de l’Insee qui se situent dans les régions frontalières étudient largement le sujet transfrontalier, acquérant ainsi une expertise sur ces enjeux à un niveau soit régional, soit local, ou dans des zones de coopération. L’articulation entre les travaux nationaux et régionaux à l’Insee est complémentaire, permettant la réalisation de travaux collaboratifs sur ces sujets.

En matière de coopération (slide 7), l’Insee participe à un groupe de travail Eurostat sur les *cross-border cities* (villes transfrontalières) et les aires urbaines fonctionnelles (FUA, qui correspondent aux aires d’attraction des villes dans les zonages français). L’objectif est d’adapter le concept des FUA existant au niveau national dans un cadre transfrontalier afin d’analyser les échanges entre pays.

L’Insee est également impliqué dans un groupe de travail de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), qui se concentre sur l’observation transfrontalière, ainsi que dans un comité de coopération transfrontalière franco-allemand. Il fait partie d’un réseau européen sur les questions transfrontalières

spécialement pour l'Allemagne et ses pays voisins. Récemment, un projet européen a été lancé pour collecter, analyser et comparer les données sur les flux de travailleurs frontaliers à l'échelle européenne.

**Guillaume BICHLER** évoque également des coopérations régionales (slides 8 et 9). Par exemple, le Grand Est participe activement à la Grande Région et à la Conférence du Rhin Supérieur, collaborant sur un projet de portail de données pour le Rhin supérieur avec une école de statistique et l'Université de Lorraine. En Hauts-de-France, un projet d'observation transfrontalière est en cours sur la frontière belge, tandis que la région Auvergne-Rhône-Alpes coopère autour de la zone du canton de Genève avec l'observatoire statistique transfrontalier (OST), produisant de nombreuses études et fiches statistiques. La direction régionale PACA est associée au projet Interreg Observ'alp sur la frontière franco-italienne et monégasque. La direction régionale Occitanie participe au projet européen de recherche Granular, et la direction régionale Nouvelle-Aquitaine participe aux travaux sur l'Euro-région Nouvelle Aquitaine – Euskadie – Navarre. De plus, l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine sont associées à un Géoportail pour le territoire transfrontalier France-Espagne-Andorre (POCTEFA).

En ce qui concerne les principales sources mobilisées à l'Insee (slide 9), trois sources sont particulièrement utilisées : le recensement de la population (RP), la source fiscale et la Base Tous Salariés. Le recensement de la population est essentiel pour analyser les traversées frontalières, permettant de dénombrer ces flux et de les caractériser. La définition d'un frontalier, dans ce cadre, est celle d'un individu résident en France ayant un lieu de travail dans un pays voisin pour son activité principale. Cependant, il est à noter qu'il n'y a pas d'informations sur la fréquence des déplacements domicile/travail. Le recensement peut également être mobilisé pour d'autres sujets transfrontaliers, tels que l'emploi ou la démographie, fournissant des données structurelles sur des cibles de cinq ans, avec un recul de trois ans, le dernier millésime disponible étant le recensement de 2021.

**Lionel VIGLINO** souligne que la source fiscale est un élément incontournable pour avoir des données précises sur les salaires et éventuellement les revenus des indépendants. L'un des avantages de cette source est qu'elle est très finement localisée. Si l'on souhaite analyser la répartition des frontaliers à des niveaux géographiques précis, la source fiscale offre une granularité supérieure à celle du recensement de la population. Elle est également exhaustive. L'objectif est désormais d'obtenir des données sur le pays d'origine des revenus de sources étrangères, afin de les intégrer aux statistiques. Par exemple, M. Vollot a exprimé le souhait de distinguer les frontaliers travaillant en Belgique de ceux travaillant au Luxembourg, car ces groupes présentent des profils d'emploi différents. Cette précision est donc cruciale pour les futures analyses.

**Guillaume BICHLER** poursuit en présentant la Base Tous Salariés (BTS), qui peut également être mobilisée pour étudier le travail des personnes résidant à l'étranger et travaillant en France. Bien que le champ d'application de la BTS soit restreint aux salariés, ces données sont très riches, fournissant des informations au niveau du poste de travail et du salarié, telles que l'emploi, les salaires, la rémunération, les profils des salariés, ainsi que des informations sur les établissements et les employeurs. La localisation à l'étranger est précisée au niveau du pays de résidence, et le pôle travaille sur la mise à disposition d'informations sur la commune de résidence étrangère. Ces données proviennent de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), qui est une information déclarée par les entreprises employeuses implantées en France, le dernier millésime disponible étant celui de 2022.

Une autre source mobilisable est constituée des données de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), qui permettent de mesurer les flux de travailleurs frontaliers entrant et sortant. Bien que cette source ait certaines limites, des données sont reçues tous les semestres de la CNAM à l'Insee. Il y a aussi des sources étrangères relatives aux données de sécurité sociale, notamment pour la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, ainsi que des informations sur les permis frontaliers pour la Suisse. En outre, deux types de sources explorées ne sont pas des statistiques publiques, mais plutôt des données obtenues via des partenariats, telles que des données bancaires ou des données sur les téléphones mobiles. D'autres sources étrangères, y compris des données sur l'emploi et les données Eurostat, sont également très riches.

L'Insee mène des travaux d'expertise de ces sources pour les fiabiliser et faciliter leur usage en contexte transfrontalier (slide 16). Cela inclut la comparaison des différences de champs, de concepts, de variables disponibles, et la nature des sources, qu'elles soient conjoncturelles ou structurelles. L'idée est d'émettre des recommandations en fonction des besoins statistiques et d'identifier les limites potentielles. Actuellement, des travaux sont en cours pour améliorer le codage du lieu de travail dans le recensement ainsi que le codage de la résidence à l'étranger dans la BTS. Des efforts sont également déployés pour

analyser les ruptures de séries existantes dans ces sources, avec l'objectif de valoriser ces expertises dans le cadre d'études, de demandes de chiffrage ou de coopération.

Quelques travaux et études récentes ou en projet sont ensuite présentés pour illustrer les activités de l'Insee sur le transfrontalier (slide 17). Une opération coordonnée a par exemple été réalisée sur les trajets domicile-travail des frontaliers, avec une étude nationale accompagnée d'études régionales associées, parue le 28 novembre. Cette thématique visait à caractériser les trajets et les travailleurs frontaliers en termes de distance et de durée moyenne, à comparer les frontaliers et les non-frontaliers, ainsi qu'à examiner les évolutions sur environ dix ans, et à mettre en avant des éléments de concentration des flux et d'impact en termes d'émissions de CO2. Les principales sources utilisées pour cette étude sont le recensement de la population et l'outil Metric OSRM. Une carte de l'étude nationale illustre les flux et les taux de traversées frontalières sur les différentes frontières, permettant d'analyser la répartition des travailleurs frontaliers selon leur catégorie socio-professionnelle dans chaque zone d'emploi.

**Lionel VIGLINO** souligne les défis futurs des études transfrontalières, en mentionnant une étude réalisée à l'échelle des EPCI qui a montré l'existence d'un gradient de revenus (slide 21). Les frontaliers qui gagnent le plus se situent visiblement près de la frontière. Ce gradient est particulièrement marqué à la frontière Suisse, notamment autour de Genève, où les frontaliers gagnent en moyenne 2,72 fois plus que les non-frontaliers. Ce constat pose la question de l'influence de la géographie sur la répartition de l'emploi local. Il existe également une porosité entre le statut de frontalière et celui d'expatrié, avec environ 49 000 Français vivant au Luxembourg par rapport à 100 000 frontaliers. Avec l'université de Lorraine, un document de travail sur la frontière luxembourgeoise est en préparation.

Tout est réalisé à partir de la source fiscale, croisée avec le recensement de la population au niveau individuel, en utilisant un identifiant non significatif qui fournit des informations précieuses en mettant côte à côte le revenu et les variables socio-économiques. Cependant, comme pour le recensement, des lacunes existent, ce qui limite la possibilité d'analyser les données à un niveau de granularité plus fin.

**Guillaume BICHLER** ajoute que concernant les frontaliers entrants (slide 22), c'est-à-dire ceux qui viennent travailler en France et résident à l'étranger, une publication a été réalisée par la Région Hauts-de-France sur les résidents belges travaillant dans les Hauts-de-France. Cette publication présente des éléments de comparaison des salaires et utilise un modèle pour mettre en évidence que ces travailleurs bénéficient d'un salaire plus élevé que leurs homologues français. De plus, deux projets sont en cours pour la région Grand Est, axés sur les salariés résidant à l'étranger et travaillant dans cette région. Des études démographiques ont également été menées à l'aide de données Eurostat de 2023 (slide 23). Récemment, l'Insee a présenté des chiffres sur les professionnels de santé en France qui travaillent en Suisse, en utilisant des données « miroir » fournies par les collègues suisses (slide 24). Cette collaboration entre l'Insee et les agences régionales de santé (ARS) des trois régions frontalières de la Suisse a permis de mettre en évidence un déficit de professionnels de santé, comme les infirmières, dans les arrondissements frontaliers par rapport à la région.

Parmi d'autres exemples, la région Grand Est a publié des études sur les prix des terrains à bâtir, tandis que la Bourgogne-Franche-Comté a réalisé des fiches sur les portraits des territoires de l'arc jurassien, en mettant l'accent sur le marché du travail. De même, la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de l'Observatoire Statistique Transfrontalier (OST), a récemment publié une analyse du parc de logements des deux côtés de la frontière, en utilisant à la fois des données du recensement et des données suisses. D'autres thématiques transfrontalières sont également abordées, telles que la santé, les projections démographiques, l'enseignement supérieur, et les questions environnementales et écologiques.

Concernant les sources de données expérimentales, les données bancaires sont accessibles à l'Insee depuis le Covid, en partenariat avec la Banque Postale et le Crédit Mutuel. Ce sont des données de comptes anonymisés, fournissant un grand volume d'informations, notamment des données en panel et journalières sur de vastes échantillons. Pour les aspects transfrontaliers, des données sur les dépenses par carte bancaire à l'étranger sont également disponibles, incluant des informations sur le département de résidence, le pays d'achat et la catégorie de l'établissement réalisant la dépense. Un lien a également été établi entre les achats de carburant en Allemagne et l'inflation. Une expérimentation a été réalisée en Hauts-de-France en utilisant des données mobiles d'Orange et Proximus pour analyser les déplacements des frontaliers, bien que cette méthode comporte certaines limites. Les résultats obtenus sont conformes à ceux du recensement, permettant des analyses de flux à un niveau géographique précis.

En conclusion de sa présentation, **Guillaume BICHLER** évoque quelques limites des sources identifiées (slide 31). Dans le recensement, il manque des informations sur la fréquence des déplacements et sur le

recours au télétravail. De plus, l'encodage de la commune de travail se fait actuellement selon une nomenclature interne, qui n'est pas alignée avec celle d'Eurostat, ce qui pose des problèmes pour les communes homonymes, notamment en Allemagne. Il n'y a pas non plus de suivi conjoncturel. Trois axes sont proposés pour combler ces lacunes :

- Faire évoluer le bulletin individuel du recensement pour inclure des questions sur le télétravail, la fréquence des déplacements, etc. Toutefois, cette proposition est complexe et de long terme, car il faudrait attendre cinq ans pour obtenir un cycle complet.
- Mettre en place une enquête ad-hoc, bien que cela soit coûteux et nécessiterait un échantillon important.
- Les données mobiles, tant françaises qu'étrangères, pourraient apporter des compléments aux données du recensement, en fournissant des informations sur la fréquence des déplacements ou d'autres aspects conjoncturels, et pourraient être utiles pour aborder d'autres problématiques transfrontalières, comme la mobilité au-delà de la dimension professionnelle, ou les flux touristiques, par exemple.

Concernant la Base Tous Salariés, l'une des limites identifiées est la couverture insuffisante des travailleurs étrangers sur certaines frontières. Cela est particulièrement vrai pour les travailleurs envoyés par une entreprise étrangère qui n'a pas d'implantation en France et qui n'est donc pas soumise à la Déclaration Sociale Nominative (DSN), comme c'est souvent le cas dans le secteur du BTP à la frontière espagnole. Pour remédier à cette situation, plusieurs solutions sont proposées, notamment l'accès à des données relatives au travail détaché via des déclarations spécifiques, telles que la plateforme SIPSI, le formulaire A1, et les déclarations Urssaf. Il est également suggéré d'exploiter les données fournies par la Commission européenne. Cependant, il est à noter que les données de la CNAM ont été jugées de qualité insuffisante au cours des dernières années, et ne sont donc plus exploitées par l'Insee actuellement. Toutefois, un projet de refonte est en cours, visant à améliorer la qualité de ces données et à permettre une meilleure identification des travailleurs frontaliers et des travailleurs détachés.

**Jean-Marc OFFNER, Président de la commission**, remercie les intervenants et souligne des sujets intéressants, comme la question des données de téléphonie mobile, qui a été largement évoquée et sur laquelle un groupe de travail pourrait être envisagé.

**Magali de RAPHÉLIS, Cnis**, transmet une question à distance concernant les variables précises recueillies auprès de la source fiscale.

**Lionel VIGLINO** explique que pour les travailleurs à l'étranger, il y a des conditions fiscales bilatérales entre la France et le pays étranger, englobant plusieurs catégories. Soit le revenu est non imposable, comme c'était le cas avec le Luxembourg jusqu'en 2019, bien que cette convention soit sur le point de changer. Soit, pour éviter la double imposition, il est imposable avec un crédit d'impôt, ou bien il est totalement imposable. Il évoque également les BIC (Bénéfices Industriels et Commerciaux) et BNC (Bénéfices Non Commerciaux) pour les indépendants, ainsi que les régimes micro-BIC et micro-BNC. De plus, il existe des caisses de sécurité sociale européennes ou étrangères qui peuvent influencer l'application de la Contribution Sociale Générale (CSG) et de la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS); certains hauts revenus ne payant pas toujours ces contributions. Une case spécifique pour les « fonctionnaires internationaux » est également présente, car de nombreux fonctionnaires internationaux ne déclarent pas de revenus. Enfin, il fait état de l'apparition du pays de travail principal du foyer fiscal dans les déclarations. Néanmoins, les informations au niveau du foyer fiscal peuvent être compliquées à utiliser, car il est difficile de déterminer qui est frontalier ou non. Concernant la déclaration de revenus pour l'année 2023, il y aura un pays de travail signalé pour les trois premiers adultes du foyer fiscal, ainsi qu'une variable associée, qui devrait être reçue prochainement. L'adresse du domicile est également importante pour permettre une localisation précise des frontaliers.

## **2. L'observation transfrontalière – par Alice Duret, Jean Peyrony et Jean Rubio, Mission Opérationnelle Transfrontalière**

La présentation s'appuie sur un diaporama disponible [en ligne](#).

**Alice DURET, MOT**, indique que la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) n'est pas productrice de données, mais utilise des données, notamment celles de l'Insee, qu'elle remercie pour son travail. Elle souhaite revenir sur les spécificités des territoires transfrontaliers et l'intérêt de travailler sur l'observation transfrontalière, et aborder les principaux obstacles relevés concernant l'utilisation de ces données, recueillis via un réseau de 90 collectivités. Elle propose ensuite de faire un état des lieux des observatoires existant et, pour finir, de présenter la stratégie mise en place par la MOT en matière d'observation.

Les territoires transfrontaliers ont la particularité d'être souvent en marge des systèmes nationaux. Cependant, cela ne signifie pas qu'ils sont moins importants. Au contraire, environ un tiers de la population européenne réside en zone frontalière, avec 2 millions de travailleurs frontaliers dans l'Union européenne, dont 450 000 en France, qui est l'un des principaux « pourvoyeurs » de travailleurs frontaliers. Ces flux ont un impact considérable sur les territoires, notamment en termes fiscaux et de revenus, et influent sur des questions concrètes telles que la ségrégation spatiale, le coût du logement, et plus largement sur les dynamiques socio-économiques et démographiques. La question des ressources naturelles partagées est également cruciale, notamment en ce qui concerne la zéro artificialisation nette (ZAN), même si ces enjeux varient selon la frontière concernée. Il est essentiel d'adapter l'observation à la spécificité de ces territoires, souvent marginalisés dans l'action publique et parfois dans la production de données.

Deux principaux obstacles entravent l'observation transfrontalière : tout d'abord, la connaissance de certaines données, notamment les flux. Bien qu'on parle souvent des flux de travailleurs, il est difficile d'obtenir des données sur les flux entrants et de véritablement cartographier ces échanges dans les deux sens. De nombreux autres flux — de consommation, de loisirs, ou de déplacements — demeurent encore très peu documentés et nécessitent davantage d'études. Ensuite, le manque d'harmonisation et de comparabilité des données transfrontalières complique l'analyse de certains phénomènes. Par exemple, pour comparer l'évolution de la part des emplois agricoles des deux côtés de la frontière, la symétrie des données pose problème en raison des différences dans les nomenclatures des secteurs d'activité, nécessitant un travail de mise en cohérence significatif.

La MOT s'efforce de travailler sur une observation multi-niveaux des territoires transfrontaliers afin d'avoir une vision globale des initiatives aux frontières françaises, notamment à l'échelle locale. Des observatoires locaux transfrontaliers ont été créés, souvent issus de démarches cofinancées par les programmes Interreg de la politique de cohésion territoriale européenne, avec des outils qui ont été pérennisés. Actuellement, de nouvelles démarches d'observation émergent, comme le projet Observ'Alp à la frontière franco-italienne et des projets d'observation franco-belges, ainsi qu'un projet en développement sur le programme Poctefa à la frontière franco-espagnole. Ces initiatives locales se développent de manière autonome, mais la MOT tente de promouvoir le partage de bonnes pratiques et d'accompagner la création de ces observatoires afin de favoriser la comparabilité des données produites.

Au niveau bilatéral, d'autres initiatives ont vu le jour, notamment le projet MORO sur l'aménagement du territoire franco-allemand, qui a mis en lumière un besoin crucial d'améliorer l'accès aux données. Lors du traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle, un groupe de travail a été constitué au sein du CCT franco-allemand pour améliorer les données concernant l'origine et la destination des travailleurs frontaliers, auquel participe également l'Insee.

Du côté européen, des efforts sont en cours pour développer des réseaux et assurer la convergence des données et des productions statistiques. Le réseau *European Cross-Border Monitoring Network*, piloté par le BBSR, vise à échanger sur les obstacles rencontrés par les différents instituts statistiques concernant la production de données, leur mise en cohérence et leur utilisation. L'objectif est aussi de porter les besoins auprès des instances européennes et des instituts nationaux afin de favoriser des avancées sur ces sujets. Il y a de plus en plus de traités bilatéraux qui émergent, tels que le traité du Quirinal franco-italien et le traité de Barcelone, franco-espagnol, qui est plus récent. Ces traités visent à améliorer l'intercompréhension des données.

En ce qui concerne les initiatives européennes, il y a également un programme de recherche ESPON qui se concentre sur ces questions, ainsi que le groupe de travail Eurostat sur les cross-border cities et les Functional Urban Areas (FUA).

La plateforme de données ACROSS a pour objectif d'être une véritable plateforme de données transfrontalières à l'échelle européenne. Elle est déjà accessible en ligne. Cette plateforme fournit des

données intéressantes, y compris certaines à l'échelle communale, des deux côtés de la frontière, permettant ainsi une analyse fine sur des questions telles que la densité, l'emploi et le chômage.

La MOT s'efforce de coordonner les diverses démarches qui émergent au niveau des observatoires locaux, tout en collaborant avec les acteurs nationaux et européens. Toutes ces données servent à réaliser des publications, des analyses, et de la visualisation cartographique sur des thèmes et des indicateurs spécifiques. Par exemple, le projet Zoom Transfrontalier vise à analyser l'évolution, sur une décennie, du nombre et des taux de travailleurs frontaliers à toutes les frontières françaises. Cela a mis en lumière un phénomène d'étalement des frontaliers, avec des flux qui, par rapport à il y a 10 ou 20 ans, s'étendent de plus en plus loin. Dans le cas du Genevois, par exemple, les flux qui étaient autrefois limités au périmètre du Grand Genève s'élargissent maintenant jusqu'à des zones comme Annecy, qui ne sont pas prises en compte dans les gouvernances actuelles, posant ainsi de nombreuses questions aux acteurs locaux sur la manière de les intégrer dans les politiques publiques. L'objectif est également de lier les données statistiques, la stratégie territoriale et les politiques publiques afin de prendre en compte la spécificité de ces territoires.

La MOT a piloté une expérimentation sur cinq sites pilotes aux frontières françaises, impliquant 17 membres du réseau MOT, axée sur la définition des bassins de vie transfrontaliers (slide 10). Au-delà de la définition cartographique, un travail d'inventaire des enjeux et de priorités d'action stratégique pour ces territoires a été réalisé. Le principal enjeu consiste à définir le bassin de vie transfrontalier nécessitant une action ciblée locale. Plusieurs sources de données statistiques ont été compilées, intégrant les informations considérées comme pertinentes par les sites, telles que des flux de consommation et des déplacements hors travail, permettant d'obtenir un panorama des besoins de ces territoires et de développer des modélisations plus précises. Sur le plan fonctionnel, les périmètres de gouvernance institutionnalisés actuellement ont été confrontés. Parfois, comme dans le cas du Grand Genève, le périmètre établi il y a 20 ans n'est plus adapté à la situation actuelle.

Enfin, la MOT s'intéresse à la question de la zéro artificialisation nette (ZAN) et de la sobriété foncière à l'échelle transfrontalière dans le cadre de la loi dite ZAN. Une méthodologie élaborée par France Stratégie sur la caractérisation des dynamiques de consommation foncière en France a été adaptée pour les territoires frontaliers. Bien que les données comparables soient rares, des efforts ont permis de traiter ces fichiers pour établir des comparaisons. Cette étude en cours donne un aperçu de la manière dont les territoires français interagissent avec leurs homologues voisins et soulève des enjeux de forte dépendance, notamment concernant le Nord-Lorrain-Luxembourg, avec la question des implications du développement du Luxembourg et du respect des impératifs de souveraineté foncière. C'est un exemple d'utilisation des données qui peut s'appliquer à d'autres sujets que les flux frontaliers eux-mêmes.

**Jean-Marc OFFNER, Président de la commission**, ouvre les échanges.

**Didier Lassauzay, CGT**, demande s'il existe une analyse des flux financiers transfrontaliers.

**Lionel VIGLINO, Insee**, répond qu'il n'y a rien de publié à ce sujet.

**Michaël VOLLOT, AGAPE**, souhaite réagir à la présentation de l'Insee concernant le travail détaché. Il confirme que la Commission européenne possède des données à ce sujet, qui ont été utilisées. Un phénomène de contournement des règles a été mis en évidence, où certains sont embauchés par des entreprises luxembourgeoises et déclarés comme travailleurs frontaliers sans jamais se rendre au Luxembourg, tout en étant imposés dans ce pays. Cela soulève des questions fiscales et met en lumière des anomalies dans la pratique du détachement dans certains secteurs.

**Lionel VIGLINO** soulève un sujet de comptage. Dans les données luxembourgeoises, les travailleurs frontaliers et les détachés sont deux catégories distinctes, ce qui peut conduire à une surestimation du nombre de frontaliers si l'on s'appuie uniquement sur les données de l'IGSS. Il indique que cela pose également une question sur la fiscalité des entreprises. Cette « anomalie » du nombre de travailleurs détachés provenant du Luxembourg vers la France pourrait indiquer un problème au niveau de la fiscalité d'entreprise.

Un deuxième grand aspect de l'étude du phénomène frontalier sur l'organisation des territoires doit concerner la fiscalité locale, probablement à un niveau communal. Les villes frontalières sont souvent des villes-dortoirs, ayant des besoins d'équipements mais disposant de moins d'entreprises en proportion. Cela

soulève une question d'organisation, comme l'indiquent plusieurs acteurs locaux. Au Luxembourg, il pourrait également y avoir une fiscalité plus attractive qui inciterait les petites entreprises à s'installer puis à envoyer des travailleurs détachés travailler en France. Ainsi, une analyse de la fiscalité locale des entreprises s'avère nécessaire pour comprendre l'économie transfrontalière. Le rôle des statisticiens sera crucial pour analyser cette situation.

**Aurélien POISSONNIER, SSMSI** précise que, concernant les flux financiers, la question de la balance des paiements est pertinente et que les données peuvent provenir de la Banque de France. Toutefois, il souligne que la proximité géographique à la frontière n'est pas un critère dans ces données, ce qui complique leur identification dans les bases de données.

**Noël JULIEN, Université de Lorraine**, demande s'il existe une analyse des flux agricoles et alimentaires transfrontaliers.

**Aurélien Poissonnier, SSMSI** répond qu'il faudrait se tourner vers les douanes et leur service statistique ministériel pour leur poser la question.

**Lionel VIGLINO** estime qu'il faudrait examiner la balance des paiements luxembourgeoise afin d'obtenir ces informations.

**Jean-Marc OFFNER** note que l'harmonisation et la standardisation progressent, bien qu'il y ait d'autres producteurs de statistiques qui peuvent complexifier cette tâche. Il s'interroge sur la voie principale à suivre : privilégier une approche plus simple et efficace, ou intégrer de nouvelles sources de données.

**Lionel VIGLINO** répond en indiquant que de nombreux acteurs se préoccupent des questions transfrontalières. L'objectif est de développer la connaissance à moindre coût. Si un investissement devait être fait, ce serait principalement dans l'enquête Emploi européenne, car son principal avantage est d'offrir des variables harmonisées entre les différents pays. Il apparaît donc nécessaire de négocier avec Eurostat pour organiser un suréchantillonnage de cette enquête aux frontières.

**Alice DURET** soutient cette proposition, soulignant que certaines données sur l'emploi manquent de granularité pour être pertinentes. Elle note la complexité due à la diversité des frontières et aux flux différents. Sur certaines frontières, il existe des questions de consommation transfrontalière qui intéresseraient notamment les employeurs locaux et les artisans, ainsi que des aspects liés au tourisme. Ce sont des phénomènes peu observés au niveau statistique actuellement. Sur d'autres frontières, des informations sur les flux résidentiels restent mal connues. Il est donc essentiel de mener un travail bilatéral et de conduire une véritable harmonisation à l'échelle européenne pour améliorer la convergence et la comparabilité de certaines données, afin d'affiner les analyses. Elle suggère aussi d'améliorer la communication avec le Joint Research Centre (JRC) pour échanger des idées.

**Guillaume BICHLER** ajoute qu'à l'Insee, il existe de nombreuses sources sur toutes les frontières. Cette richesse constitue un atout par rapport à de nombreux autres pays. Il est donc crucial de continuer à développer et à améliorer ces sources, tout en intégrant de nouvelles données, comme celles provenant de la téléphonie mobile. Deux axes de travail sont envisageables avant de se lancer dans un lourd processus d'harmonisation avec les sources étrangères. Il souligne également la difficulté d'obtenir des informations méthodologiques concernant les données Eurostat.

**Olivier LÉON** souhaite savoir si, dans les travaux menés ou en projet, la dimension des trajectoires sera explorée, notamment en rapport avec l'exploitation de l'échantillon démographique permanent (EDP). Cela pourrait fournir des informations sur la durée du travail frontalier, les logiques de concentration des travailleurs frontaliers près de la frontière, et les dynamiques liées aux conjoints.

**Alice DURET** indique que cette question a été récemment abordée lors d'un colloque franco-suisse sur les ressources humaines des personnels de santé. Pour certains territoires, le suivi des parcours professionnels s'avère être une question très importante. En ce qui concerne les données relatives aux flux frontaliers, il existe des difficultés à suivre les parcours individuels et à connaître précisément les moments de passage de la frontière, ainsi que les motifs de ces déplacements. Bien qu'il y ait des données permettant d'avoir un panorama général des personnes formées en France travaillant dans des hôpitaux suisses, il n'existe pas de suivi individuel des parcours. Obtenir ces données s'avère compliqué, soulevant la nécessité d'une enquête. Certains instituts statistiques ou groupes de travail locaux pourraient avoir une vision plus précise, mais pour l'instant, il reste difficile de connaître finement ces parcours résidentiels et professionnels.

**Michaël VOLLOT** rappelle que des structures ont déjà travaillé sur cette question, révélant un changement notable autour de l'âge de 45 ans. Les frontaliers qui cessent de travailler au Luxembourg semblent être plus nombreux après cet âge. Cette observation s'accompagne d'un phénomène culturel, où les Luxembourgeois et les Allemands retournent plutôt en Allemagne, tandis que les Portugais, Italiens et Français retournent vers la France, et les Belges vers la Belgique. Ainsi, quelques éléments d'information émergent sur les migrations des frontaliers. Il mentionne que des données ont été achetées à l'Insee concernant les migrations résidentielles, ciblant les Français, les Luxembourgeois et les Portugais. Leurs observations montrent que les Français retournent en France en raison des questions liées à l'accès au logement. En revanche, les Luxembourgeois cherchent souvent une grande maison avec un grand terrain, un type de bien rare au Luxembourg, tandis que les Portugais penchent plutôt pour des biens accessibles à rénover. Des phénomènes de décohabitation sont également notés, comprenant des frontaliers atypiques qui, après avoir quitté le Luxembourg, deviennent à leur tour frontaliers. Sur une période de 10 ans, environ 15 000 habitants se sont installés dans le Nord-Lorrain en provenance du Luxembourg, et il se pourrait que jusqu'à 15 % des nouveaux frontaliers enregistrés cette année soient en réalité des Luxembourgeois ayant quitté le pays.

**Un intervenant** mentionne qu'au niveau des trajectoires, le Luxembourg a mis en place un appariement sur 10 ans des données de sécurité sociale. Un point important pour le Cnis est que dans les données fiscales françaises, il est possible d'effectuer cet appariement à partir du numéro d'identification fiscal individuel, ce qui permettrait d'effectuer une étude des trajectoires avec l'obtention des droits nécessaires.

**Jean-Marc OFFNER** prend note de cette suggestion.

**Xavier BONNET, Insee**, précise que les sources utilisées à l'Insee sont des données individuelles, qui fournissent des éléments contextuels. Il souligne la problématique d'un manque d'harmonisation et de profondeur lorsque l'on compare avec les territoires limitrophes, et plaide pour élever les ambitions en matière d'harmonisation, de disponibilité des métadonnées et de données fiscales.

**Lionel VIGLINO** évoque une démarche visant à suivre les frontaliers à partir de leurs déclarations de revenus. Il a été révélé qu'en dépit d'une progression relativement uniforme et faible du nombre de frontaliers français travaillant au Luxembourg (environ 4 % par an), il existe en fait 20 % de nouveaux frontaliers. Il propose de réaliser une étude plus approfondie sur ces individus sur une période de 5 ans, bien qu'une autorisation légale soit requise pour cela.

### **3. La statistique publique dans les territoires frontaliers : usages et attentes. L'exemple du Nord-Lorrain – par Michaël Vollot, AGAPE**

*La présentation s'appuie sur un diaporama disponible [en ligne](#).*

**Michaël VOLLOT, AGAPE**, revient sur son expérience d'utilisation de données statistiques pour étudier les territoires frontaliers du Nord-Lorrain.

Il commence par rappeler le contexte du transfrontalier dans le Nord-Lorrain, qui est un territoire ayant subi un traumatisme économique majeur avec l'arrêt de la sidérurgie, aboutissant à la perte de plus de 80 000 emplois en environ 30 ans, dont 20 000 rien qu'en 1977. Ce choc économique s'est accompagné d'une hémorragie démographique, avec la perte de 60 000 habitants sur la même période. Ces événements ont marqué le début du phénomène frontalier, car certains sidérurgistes lorrains ont été réemployés au Luxembourg au milieu des années 1980. À la fin des années 1980, la diversification de l'économie luxembourgeoise, principalement due à l'essor de la place financière, a favorisé une forte croissance des travailleurs frontaliers. Dans les années 1990 et 2000, le Luxembourg a connu un processus de métropolisation qui a aussi touché le Nord-Lorrain, transformant des sites comme Esch-Belval en zones modernes accueillant l'université du Luxembourg, Dexia, un lycée, etc. Cette métropolisation forcée a entraîné une croissance démographique de 40 000 habitants et une augmentation de 30 000 travailleurs frontaliers en 20 ans, faisant également grimper les prix de l'immobilier. Cependant, le Nord-Lorrain rencontre des difficultés de recrutement et une faible attractivité des emplois locaux comparée aux salaires des frontaliers, entraînant un appauvrissement des collectivités locales.



La statistique publique est essentielle pour comprendre les dynamiques des territoires frontaliers, qui sont impactés par la proximité du territoire luxembourgeois. Pour suivre ces dynamiques, il est parfois nécessaire de s'appuyer sur les données de divers instituts statistiques. Par exemple, les données du recensement de la population (RP) de l'Insee sont utilisées pour connaître les parts modales et les profils socio-économiques des frontaliers, grâce à des informations sur le diplôme, la nationalité, et le type de contrat des travailleurs frontaliers. Ainsi, une publication a démontré que 75 % des intérimaires au Luxembourg sont des Français, qui ont été particulièrement frappés lors du confinement, celui-ci ayant généré la destruction des deux tiers des emplois intérimaires en 15 jours. Pour des volumes actualisés de travailleurs, l'IGSS luxembourgeoise est préférée, évitant ainsi le cycle quinquennal du recensement de la population. Les données Eurostat sont cependant peu utilisées en raison de l'absence d'échelle EPCI.

Une des missions de l'AGAPE consiste à objectiver le fait frontalier pour dissiper les idées reçues (slide 7). Contrairement à la croyance que le travail frontalier réduit le chômage dans le Nord-Lorrain, il induit à l'inverse une hausse du chômage en raison d'un manque de qualifications compatibles avec les exigences croissantes de l'économie luxembourgeoise, qui s'internationalise. En 2010, les frontaliers étaient issus de 43 nationalités, contre 70 en 2020. De plus, l'idée que le travail frontalier stimule l'économie résidentielle est fautive, avec des baisses d'emplois dans ce secteur dues à des transferts d'entreprises au Luxembourg.

Une autre mission de l'AGAPE consiste à anticiper les évolutions à venir, avec une attention croissante portée sur les projections (slide 8). En 2008, les premières prévisions estimaient à 210 000 le nombre de frontaliers travaillant au Luxembourg en 2020, un chiffre qui s'est révélé presque juste puisque ce nombre était de 211 000 en 2020. De plus en plus de ressources sont consacrées aux projections scolaires, car de nombreux projets immobiliers sont liés à la dynamique transfrontalière. Cela a permis d'alerter les services régionaux, à leur demande, sur la saturation de certains services publics.

Récemment, l'AGAPE a également été impliquée dans les projections démographiques, et a souligné l'inadéquation du modèle Omphale de l'Insee pour prévoir certains comportements spécifiques, ce qui a conduit l'Insee à réaliser des projections adaptées au Nord-Lorrain.

Michaël Vollot a également mis en évidence plusieurs besoins non couverts en matière de statistiques. Aujourd'hui, il y a notamment un besoin de mieux comprendre la structure des revenus, car les données disponibles ne fournissent qu'une vue générale (slide 10). Il est important de connaître ces revenus de manière plus fine, car les frontaliers constituent une population hétérogène. Ces données sont essentielles lors de l'élaboration des programmes locaux d'habitat, notamment pour la planification des logements accessibles et sociaux, et pour évaluer les revenus des couples biactifs travaillant au Luxembourg, des couples mixtes, ou des couples non frontaliers.

Concernant les migrations résidentielles, il est nécessaire de mieux les qualifier, car elles sont actuellement le fondement de la dynamique démographique du Nord-Lorrain (slide 11). Les données du recensement de la population ne permettent pas de les classer finement par pays d'origine. Il serait donc utile de disposer d'un fichier de migrations résidentielles, construit sur le modèle des migrations domicile-travail, afin d'identifier la commune d'origine dans un pays voisin. Cela permettrait une meilleure intégration des flux migratoires dans les politiques publiques, qu'il s'agisse des services, du logement, ou de la mobilité.

Enfin, un besoin pressant est celui de projections démographiques transfrontalières fiables (slide 12). Les travaux de l'AGAPE ont montré un écart entre les prévisions d'Omphale et la réalité du Nord-Lorrain, entraînant une sous-estimation des besoins réels, ce qui génère des tensions entre les élus locaux et les services de l'État, voire la région. Il est essentiel de pouvoir disposer de projections démographiques transfrontalières, qui prennent mieux compte des dynamiques des pays voisins. Il est important de disposer de projections établies par les instituts statistiques nationaux, notamment l'Insee, afin que l'AGAPE puisse sécuriser juridiquement ses documents de planification.

**Jean-Marc OFFNER, Président de la commission**, demande si des demandes concernant des projections démographiques transfrontalières ont déjà été formulées.

**Guillaume BICHLER, Insee**, revient sur la question de la mobilité résidentielle et indique que des données telles que le pays d'origine sont disponibles dans le recensement.

**Xavier BONNET, Insee** reconnaît que le modèle Omphale, utilisé pour désagréger à un niveau territorial les projections nationales de démographie, est conçu pour des analyses à grande échelle et ne permet pas de capter les spécificités très localisées.

**David BRION, Insee Bourgogne Franche-Comté**, mentionne des travaux en cours avec la Suisse sur les projections démographiques dans les territoires frontaliers. Ces projections, qui font l'objet de publications à venir, divergent significativement du modèle Omphale.

**Lionel VIGLINO, Insee** précise qu'au sein des données fiscales, seule l'information sur le pays d'origine est disponible, sans mention de la commune d'origine.

**Jean-Marc OFFNER, Président de la commission**, affirme la nécessité d'une convergence des efforts pour disposer de projections fiables, notamment dans le cadre de la loi sur le zéro artificialisation nette (ZAN). Il souligne que des données démographiques inexactes pourraient compromettre le dialogue entre l'État et les collectivités locales.

#### **4. Expérience : la méta-enquête de mobilité transfrontalière – par Justin Delloye, UCLouvain**

*La présentation s'appuie sur un diaporama disponible [en ligne](#).*

**Justin DELLOYE, UCLouvain**, présente son travail de recherche réalisé au Luxembourg Institute of Socioeconomic Research (LISER), qui consiste à construire une méta-enquête de mobilité. L'objectif est de décrire concrètement comment une enquête transfrontalière a été réalisée à partir de données nationales.

Ce travail porte sur la région transfrontalière autour du Luxembourg, que l'on peut considérer comme le bassin d'emploi du Luxembourg, sa zone d'influence. C'est une région très dynamique, peuplée de nombreux travailleurs transfrontaliers. Selon les prévisions de l'AGAPE de 2022, ce phénomène ne devrait pas ralentir. Partant de ce constat, une volonté émerge, tant du côté des chercheurs que des pouvoirs publics, de développer des outils pour gérer un problème lié à ce flux transfrontalier, à savoir celui des transports. Un projet d'intérêt, intitulé MMUST, pour Modèle Multimodal et Scénarios de mobilité Transfrontaliers, a ainsi été lancé pour créer un modèle de transport. Ce projet, qui s'est principalement déroulé entre 2017 et 2022, a récemment publié ses derniers résultats.

Tout d'abord, il est important d'expliquer pourquoi des enquêtes de mobilité sont nécessaires pour créer ce modèle de transport transfrontalier, et en quoi les enquêtes de mobilité nationales, traditionnellement disponibles, ne suffisent pas. Pour représenter efficacement les transports dans la région d'intérêt, il est nécessaire de définir un zonage suffisamment fin d'un point de vue statistique. Ce zonage se situe au niveau infra-communal, car il est essentiel de représenter l'hétérogénéité de l'espace, qui influe sur les comportements de transport des individus.

Ensuite, pour modéliser le transport, quatre étapes doivent être suivies :

- Estimer la quantité totale de flux sortants et entrants de chaque zone.
- Déterminer où ces flux vont se diriger.
- Représenter le choix modal des individus, c'est-à-dire déterminer si les déplacements s'effectueront par le biais des transports en commun, en véhicule privé, sur route ou autoroute, ou par voie ferrée, par exemple.
- Affilier le trafic sur le réseau, en tenant compte des routes, des voies ferrées, des horaires et des lignes de transport en commun spécifiques.

Cela permet d'obtenir un niveau de détail très précis. Cependant, il est important de noter que ce type de modèle requiert une grande quantité de données pour produire des scénarios aussi fins. Il nécessite des

informations sur l'usage du sol, des données précises concernant le réseau de transport, des comptages pour calibrer le modèle, ainsi que des données sur les facteurs qui incitent les individus à voyager, contrebalancées par les facteurs limitants de ces déplacements. Les simulations sont basées sur ces données. Si on ne comprend pas les comportements de mobilité des individus, il est impossible d'essayer de prédire comment ils réagiraient à un changement, par exemple au niveau de l'offre de transport.

Traditionnellement, la source principale pour collecter ces données est l'enquête de mobilité. Cela consiste à interroger les individus sur leurs déplacements, généralement à une date précise. Ces informations permettent de mieux comprendre un territoire. Toutefois, le découplage entre les informations individuelles et celles au niveau territorial pose problème dans un contexte transfrontalier. Pour analyser les déplacements au sein d'un territoire, il est nécessaire de connaître les déplacements de tous les individus dont le bassin de vie interagit avec ce territoire.

Dans les zones transfrontalières, la majorité des enquêtes de mobilité sont centrées sur le national, ce qui complique les choses. Quand on s'éloigne des frontières, il n'y a généralement pas de séparation problématique entre les informations individuelles et territoriales, car les déplacements effectués relèvent principalement des personnes résidant localement. En revanche, près des frontières, de nombreux déplacements sont réalisés par des individus venant d'un autre pays, ce qui crée une différence statistique significative. Pour représenter efficacement les mobilités dans les territoires transfrontaliers, il est donc essentiel d'avoir accès aux informations concernant tous ces individus.

Une solution pourrait consister à mener une enquête de mobilité spécifiquement sur le territoire concerné, mais cela serait extrêmement coûteux. Une approche plus pragmatique consiste à combiner les enquêtes nationales existantes, en sélectionnant des individus résidant dans la région transfrontalière, afin de reconstruire une vision complète de la mobilité dans cette région. C'est ce que nous avons réalisé ici.

Pour mener à bien ce type de méta-enquête, plusieurs pré-requis doivent être vérifiés. Il est notamment essentiel que la zone transfrontalière soit entièrement couverte par des enquêtes nationales. Dans le cas présent, plusieurs enquêtes étaient disponibles : l'enquête belge BELDAM, l'enquête Luxmobil de 2017, qui a sondé les résidents luxembourgeois, 5 enquêtes réalisées par le Cerema couvrant le versant français entre 2012 et 2019, ainsi qu'une enquête sur la mobilité des frontaliers réalisée par le LISER en 2010-2011, ciblant les personnes qui ne résident pas au Luxembourg mais qui y travaillent. Une première condition est donc d'avoir accès à ces enquêtes. Une seconde condition consiste à disposer des autorisations légales nécessaires pour les exploiter. Une difficulté majeure a été la collecte des micro-données issues de ces enquêtes. Enfin, il est essentiel d'assurer une variabilité temporelle contrôlable entre les enquêtes. Au cours des années, des changements d'infrastructure du réseau et d'offre de lignes de transport en commun peuvent se produire, ce qui influence les comportements de mobilité. Il est donc crucial de pouvoir identifier ces éléments pour évaluer leur impact sur les résultats des enquêtes.

Tous ces éléments permettent de produire des tables de micro-données pouvant être combinées en une enquête. Cependant, certains biais doivent être évités. Il est tout d'abord crucial d'harmoniser les observations pour prévenir un biais d'exclusion (slide 27). Cela signifie qu'il faut supprimer les sous-populations absentes d'une enquête donnée. Le principe directeur de toute cette méthodologie de méta-enquête est d'appliquer le principe du plus petit dénominateur commun. Par ailleurs, certaines questions ont dû être écartées, comme celles relatives aux opinions, à la possession de titres de transport, ainsi que les petits déplacements. Des différences significatives ont été observées dans le nombre de petits déplacements en France par rapport à d'autres régions, et nous avons des raisons valables de croire, selon la littérature scientifique, que cette disparité était due aux modes de passation des enquêtes. Étant donné que le modèle ne s'intéressait pas à la représentation des petits déplacements, il a été décidé, par prudence, de les exclure pour respecter la logique du plus petit dénominateur commun.

Un autre biais à éviter est celui du sur-échantillonnage (slide 29), qui peut entraîner des doublons dans la base de données si l'on se contente de combiner toutes les micro-données. Dans ce cas particulier, les doublons provenaient de l'enquête EMF, qui a sondé des frontaliers résidant hors du Luxembourg. L'idéal serait de supprimer ces doublons. Cela est parfois réalisable si les enquêtes initiales conservent des données pseudonymisées avec des identifiants qui demeurent les mêmes d'une enquête à l'autre. Cependant, cela est très rarement le cas. En général, la solution consiste à adapter la pondération pour corriger le sur-échantillonnage de certains indicateurs.

Au final, la méta-enquête a abouti à un échantillon d'environ 57 000 personnes enquêtées appartenant à 30 000 ménages, représentant ainsi 3,3 % du nombre total d'individus sur le territoire, et 134 000

déplacements renseignés (slide 30). Une fois pondérés, ces déplacements équivalent à plus de 4 millions de déplacements.

L'autre aspect de l'harmonisation concerne les variables. Ici, un biais d'exclusion peut également se présenter. Cependant, contrairement à l'harmonisation des observations, il est possible de recoder ces variables, toujours en respectant le principe du plus petit dénominateur commun. Par exemple, un motif de déplacement pouvant être conservé est celui de déposer ou d'aller chercher quelqu'un, repris directement des enquêtes BELDAM et EMF (slides 33-36). Cependant, dans l'enquête luxembourgeoise ainsi que dans d'autres enquêtes françaises partageant des méthodologies similaires, les motifs étaient beaucoup plus détaillés. Il y a donc une perte d'information, et le principe du plus petit dénominateur implique de regrouper ces motifs tout en espérant qu'ils soient comparables. Cela nécessite une certaine interprétation dans le cadre de ce travail. Une variable qui a été recodée est l'âge, ainsi que le niveau d'éducation, le statut d'activité et les zones géographiques.

En définitive, les variables restantes sont celles nécessaires pour un modèle de transport structuré en quatre étapes (slide 40). En ce qui concerne les ménages, leur localisation est déterminée à une échelle fine. Pour les individus, les variables utiles au calibrage incluent l'âge, le sexe et le niveau d'éducation. Concernant les déplacements, il y a besoin de la date, du lieu d'origine, du lieu de destination, du motif et de l'usage des différents modes de transport. La repondération constitue la dernière étape afin d'extrapoler ces informations à l'ensemble de la population (slide 43).

En ce qui concerne l'exploitation des données, il a été constaté qu'en fonction des zones urbaines étudiées, il était possible d'augmenter le nombre de déplacements de 33 % grâce à la mise en commun des différentes enquêtes. Étant donné que le projet est désormais terminé, une multitude d'informations sont disponibles sur les différentes étapes du processus.

Concernant les recommandations (slide 53), le point positif est que nous avons réussi à constituer cette méta-enquête. Cela démontre qu'il existe déjà une forme d'harmonisation, même sans supervision, qui a permis de combiner diverses enquêtes de mobilité pour obtenir un produit exploitable. Pour améliorer cet aspect, il est essentiel de continuer à harmoniser les méthodologies. Eurostat a fourni quelques directives à ce sujet, mais elles restent très larges. Il est aussi important d'assurer les bases légales pour le partage des micro-données. Une troisième recommandation, plus idéaliste, serait d'établir une infrastructure de partage de ces données afin de réduire le travail pour les chercheurs.

En dehors de ces méta-enquêtes, il serait intéressant de réaliser directement des enquêtes de mobilité transfrontalières. Les collègues de l'Insee ont abordé l'idée d'utiliser des données mobiles. Cependant, ces données restent insuffisantes, car elles manquent d'informations sur le motif de déplacement, alors que c'est une donnée indispensable pour les modèles de transport. Une seconde recommandation serait d'explorer une méthodologie intégrée pour les enquêtes de mobilité, s'appuyant sur des données mobiles. Cela permettrait de minimiser la charge administrative pour les enquêtés en ne posant que des questions relatives aux motifs et aux choix de déplacement, qui sont souvent plus difficiles à obtenir par d'autres moyens.

**Jean-Marc OFFNER, Président de la commission**, souligne les limites des enquêtes traditionnelles sur la mobilité et s'interroge sur la possibilité qu'une harmonisation systématique freine l'innovation. Il fait remarquer que l'harmonisation, étant un processus long, pourrait retarder l'adaptation aux nouvelles dynamiques de mobilité.

**Justin DELLOYE, UCLouvain**, explique que le problème d'une harmonisation qui se fait après la réalisation des enquêtes est qu'il faut alors se contenter de l'information minimale, ce qui entraîne une perte significative de données. En effet, seules les méthodologies partagées, fondées sur des principes établis à une époque où la mobilité était différente, sont conservées. Il recommande donc de viser une harmonisation *ex ante*, où les pays collaboreraient pour développer des méthodologies consensuelles pour la mobilité, plutôt que d'agir chacun de leur côté. Sans une méthodologie partagée à l'échelle européenne pour les zones transfrontalières, il sera inévitable de procéder à des harmonisations postérieures, qui restent limitées.

**Lionel VIGLINO, Insee**, soulève la question de la base légale pour le partage des micro-données. Il mentionne le règlement 223-2009 sur la statistique européenne, qui stipule que l'accès aux sources administratives est permis dès qu'une statistique européenne est réalisée. Cependant, cet accès reste

souvent sous-exploité. Les échanges entre différents pays doivent également être pris en compte. L'ouverture internationale est un enjeu crucial à aborder. Il est impératif de réfléchir à la manière de combiner des micro-données provenant de deux pays européens différents, car cela deviendra incontournable à l'avenir.

**Justin DELLOYE** est d'accord et souligne qu'au-delà du cadre légal, un travail pédagogique est nécessaire pour expliquer ce règlement. Beaucoup de personnes responsables de la gestion des données adoptent une approche défensive et craintive. Il faut donc engager un dialogue et mettre en place des actions pédagogiques pour instaurer une relation de confiance et faciliter l'échange entre les pays.

**Jean-Marc OFFNER** suppose qu'avec les données issues de la téléphonie mobile, il devrait être relativement facile de déduire les motifs de déplacement.

**Justin DELLOYE** répond que cela est théoriquement possible, basé sur des hypothèses, mais cela dépend du type de téléphonie mobile utilisée. Pour déterminer le motif d'un déplacement, il faut d'abord connaître les origines et les destinations. Si cette étape est mal réalisée, toutes les analyses qui en découlent seront compliquées. En zone urbaine, il est parfois difficile de déterminer si une personne s'est déplacée pour travailler, consommer, ou faire des achats. Le potentiel est présent, mais l'exploitation des données n'est pas aisée, et n'a pas encore atteint un niveau de précision suffisant pour intégrer ces données dans des modèles décisionnels.

**Lionel VIGLINO** souligne qu'il n'est pas possible d'utiliser directement des données de téléphonie mobile sans avoir préalablement collecté des informations permettant de lier les contrats à des individus, notamment en ce qui concerne le nombre de lignes et l'utilisation des téléphones. Cela nécessite un sondage indirect. Il est impératif de mettre en place un cadre d'utilisation de ces données et une organisation statistique pour les exploiter.

## 5. Suivi d'avis de la commission

**Jean-Marc OFFNER** rappelle que le suivi d'avis vise à faire le point sur les réponses apportées aux besoins mentionnés par l'avis de moyen terme étudié lors de cette séance, et surtout à rappeler les besoins qui restent à couvrir sur le sujet, ici sur le sujet des statistiques transfrontalières. Il demande aux participants de suggérer les sujets qu'ils considèrent prioritaires, afin de les faire apparaître dans le suivi.

**Alice DURET, MOT**, estime qu'il est essentiel de développer des groupes de travail bilatéraux avec les pays voisins tout en maintenant des liens avec l'échelon européen, qui travaille aussi sur ces initiatives. Il est important de faire remonter les priorités en fonction des observations des territoires au niveau national et européen, afin d'assurer une coordination qui permette d'avoir une vision globale.

**Lionel VIGLINO** se tourne vers la DGFIP pour pouvoir disposer des données sur le pays de travail, les revenus de sources étrangères, et pour débloquer les autorisations légales liées à l'appariement de différentes données issues de la source fiscale.

**Guillaume BICHLER, Insee**, réitère l'intérêt pour les données de téléphonie mobile, tout en soulignant les limites importantes et les lourds investissements méthodologiques nécessaires. Cela reste néanmoins une piste potentielle. Étant donné qu'il y a de nombreux acteurs impliqués dans les questions transfrontalières, travaillant sur des sujets similaires mais avec des périmètres variés, il existe sans doute des opportunités pour améliorer le partage des connaissances.

**François GUILLAUMAT-TAILLIET, SG Cnis**, propose un texte à amender en séance.

*La commission salue les avancées réalisées dans la connaissance des phénomènes transfrontaliers depuis sa dernière réunion consacrée au sujet en 2015, notamment grâce à la création du pôle Statistiques transfrontalières de l'Insee et à l'activité de nombreux groupes de travail qui œuvrent pour l'harmonisation des méthodes et données. Elle invite à poursuivre ce travail d'harmonisation, notamment pour permettre un suivi des mobilités quotidiennes transfrontalières. Elle encourage les observatoires transfrontaliers qui se sont déployés sur les territoires concernés à rendre leurs données accessibles.*

*Le phénomène frontalier a des conséquences importantes pour les territoires, en particulier lorsque le niveau de revenu diffère de part et d'autre de la frontière. Afin d'évaluer les nombreux effets de ce*

phénomène, la commission sollicite le concours des administrations, notamment pour améliorer la connaissance de l'origine géographique des revenus des ménages.

Afin de mieux étudier l'impact des migrations résidentielles transfrontalières, notamment sur le marché immobilier, la Commission recommande d'enrichir les données disponibles afin d'identifier les communes d'origine des nouveaux arrivants lorsqu'elles se situent à l'étranger.

Pour pouvoir mieux anticiper des besoins scolaires, universitaires et immobiliers, mais aussi le développement des équipements et services des territoires frontaliers, la commission préconise d'élaborer des projections démographiques à l'échelle transfrontalière, ou a minima en tenant compte des dynamiques observées au-delà de la frontière.

**Michaël VOLLOT, AGAPE**, exprime sa satisfaction à l'égard du texte, le considérant satisfaisant en l'état.

**Jean-Marc OFFNER, Président de la commission**, interroge sur la pertinence de spécifier les institutions auxquelles certaines recommandations pourraient être adressées, telle que la DGFiP.

**François GUILLAUMAT-TAILLIET** répond qu'il est possible de mentionner des institutions en cas de doute.

**Lionel VIGLINO, Insee**, souligne l'importance de la fiscalité locale dans le contexte de la mobilité des travailleurs frontaliers. Il propose d'introduire une étude sur l'impact de cette fiscalité, citant des exemples concrets, comme la ville de Cattenom, où les revenus générés par la centrale nucléaire influencent fortement l'environnement socio-économique en permettant une baisse des impôts locaux. Il ajoute que cette thématique pourrait répondre à une demande politique croissante, nécessitant des études et des données neutres et objectives. Il suggère que le terme « fiscalité locale » apparaisse dans l'avis.

**Olivier LÉON** propose d'inscrire la fiscalité locale comme un objet d'étude.

**Jean-Marc OFFNER** évoque l'idée que l'Insee pourrait financer des thèses sur ce sujet, soulignant que cette question est un grand désert dans le domaine académique, et qu'il est nécessaire de recréer des viviers de chercheurs spécialisés en fiscalité.

**Lionel VIGLINO** rappelle l'existence d'une documentation riche sur ce thème, qu'il a pu observer lors de son expérience à la DGCL.

**Alice DURET, MOT**, demande s'il est possible d'ajouter une mention sur la synergie avec les acteurs européens de l'observation, un sujet cher à Jean Peyrony. Elle propose d'inclure des références à ESPON et à la Commission Européenne/Joint Research Centre (JRC).

**François GUILLAUMAT-TAILLIET** intègre la précision « *au niveau national mais aussi les démarches en cours au niveau européen (Espon, Joint Research Center de la Commission européenne)* » dans le premier paragraphe. Il ajoute également la phrase « *Elle encourage également les travaux visant à mieux appréhender les trajectoires résidentielles et les parcours professionnels des travailleurs frontaliers ainsi que l'ensemble des déterminants de la ségrégation spatiale* ».

Le [suivi d'avis](#) ainsi amendé est adopté.

## CONCLUSION

**Jean-Marc OFFNER, Président de la commission**, clôture la séance en saluant le consensus atteint et en notant que les orientations définies représentent des axes de progrès importants à suivre. Il annonce que la prochaine séance se tiendra début juin.

*La séance est levée à 12 heures 50.*

*La prochaine réunion de la commission Territoires aura lieu le jeudi 5 juin 2025 matin.*

---

## DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

---

- [Suivi d'avis adopté à l'issue de la séance – Les statistiques \(trans\)frontalières – 5 décembre 2024](#)
- [Diaporama – Les travaux transfrontaliers à l'Insee – par Guillaume Bichler et Lionel Viglino, Insee](#)
- [Diaporama – L'observation transfrontalière – par la Mission opérationnelle transfrontalière \(MOT\)](#)
- [Diaporama – La statistique publique dans les territoires frontaliers : usages et attentes. L'exemple du Nord-Lorrain – par Michaël Vollot, AGAPE](#)
- [Diaporama – Expérience : la méta-enquête de mobilité transfrontalière – par Justin Delloye, UCLouvain](#)
- [Diaporama – Un nouvel outil cartographique sur insee.fr Découvrez la France de très près – par Lionel Janin, Insee](#)

**Tous les documents sont également disponibles en ligne sur la [page de l'événement](#)**